

AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

CLUB DE SPORT OU FITNESS

Bénéficiaire :

Adresse :

N° d'affiliation :

N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Une intervention de 45,00 EUR par année calendrier est accordée dans le coût d'une ou plusieurs affiliations auprès d'un club de sport ou d'un centre de fitness, lorsque le sport pratiqué est repris dans la liste des sports remboursés, sans pour autant dépasser le montant payé par le bénéficiaire. La liste de ces sports est à consulter dans nos statuts (Art.81, pages 152 et 153).

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par le secrétaire ou le président du club

Je soussigné(e) Di Mattia Silvio, Purple START
certifie par la présente que (nom et prénom) :
date de naissance :
adresse :
est membre dans notre club (nom du club) : Purple START
pour la période du 10/01/2026 au 17/05/2026
sport pratiqué : Football
Le montant de la cotisation annuelle s'élève à EUR.
Lorsqu'il s'agit d'un abonnement, veuillez indiquer le genre :
☐ abonnement familial* ☐ abonnement individuel
☒ Je soussigné(e) confirme que le montant de la cotisation annuelle a été payé :
 ☐ au comptant (joindre reçu)
 ☒ par virement bancaire (joindre extrait de compte - une copie est autorisée)
 ☐ par domiciliation bancaire** (joindre extraits de compte - une copie est autorisée)

Date, signature du secrétaire ou du président et cachet du club.

10/01/2026

Purple START
BE 0761.949.549
www.purplestart.be
FUT.X VZW
René de Renessestraat 22
1000 Brussels Belgium

* Un abonnement familial est un abonnement qui peut être utilisé par toute la famille et pour lequel une seule cotisation a été payée.
** Si vous avez effectué le paiement par domiciliation, veuillez ajouter les extraits de compte jusqu'à concurrence du montant de 45 EUR.